

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL121-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141117-DEL121-14-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M^{me} Alberte BONNIN DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Georges MORIN (Pouvoir à Isabelle BEREZIAT en date du 17/11/14)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

M^{me} Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Service public de l'eau : rapport sur le prix et la qualité du service.

Rapporteur : Jacques FABBRO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est visé dans l'article dans L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport sur le prix et la qualité du service.

Conclusions :

Le conseil municipal prend acte du rapport à l'unanimité

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI